

HAUTE-GARONNE

Date de convocation :
8 février 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 7.10
Travaux divers sur
bâtiments et terrains
communaux suite visite
organisme de contrôle
APAVE
Engagement de dépenses

L'an **deux mille dix-sept** et le **vingt février**, à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **SANS Christian**, Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mme GERARD, Mme SAINT-SUPERY (Proc.), MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mmes AIMONE-CAT, TONELLO, CAHUZAC.

Absent excusé : Mr ROUCH (Proc. Mme SAINT-SUPERY)

Madame SAINT-SUPERY Anne-Marie est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du passage de l'APAVE organisme chargé de vérifier les bâtiments publics, des travaux de mise en sécurité doivent être réalisés sur divers bâtiments et terrains communaux, à savoir :

- à la médiathèque ;
- au parc des enfants ;
- sur les courts de tennis ;
- sur les deux terrains de football (synthétique et pelouse).

Monsieur le Maire a fait établir des devis par l'Entreprise Fourcade de Saint-Marcet (31) pour réaliser ses travaux pour un montant total de 23 798.83 € HT, soit :

- médiathèque 366.82 € HT ;
- parc des enfants 2 096.15 € HT;
- courts de tennis 15 214.33 € HT;
- terrain de football synthétique 3 748.53 € HT ;
- terrain de football pelouse 2 373.00 € HT.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide:

- d'accepter les devis de l'Entreprise Fourcade de Saint-Marcet (31) pour un montant total de 23 798.53 € HT soit :

- médiathèque 366.82 € HT ;
- parc des enfants 2 096.15 € HT;
- courts de tennis 15 214.33 € HT;
- terrain de football synthétique 3 748.53 € HT ;
- terrain de football pelouse 2 373.00 € HT ;

- d'imputer ces dépenses au chapitre 011 du Budget 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **22 février 2017**

Pour extrait conforme,

En Mairie, le **21 février 2017**

